

Julien
BRUGEROLLES

Député
de la 5^{ème} circonscription
du Puy-de-Dôme
Thiers - Ambert - Limagne

André
CHASSAIGNE
Député honoraire

BILAN D'ACTIVITÉ 2025-2026



Porter vos attentes avec respect et détermination

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan d'activité de cette première année de mon mandat de député. Il reflète la manière dont je conçois cette responsabilité : **rester à votre écoute et agir au plus près du terrain** afin de porter utilement vos attentes jusqu'à l'Assemblée nationale.

Dans une période où les conflits dominent le monde, et où beaucoup de nos concitoyens doutent de la capacité de la politique à changer concrètement les choses, **je crois plus que jamais à l'utilité d'un élu accessible, profondément attaché à son territoire et respectueux de chacune et chacun d'entre vous.** Je suis également convaincu qu'il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de prendre soin de notre démocratie, en recréant de la confiance par l'écoute, le dialogue et l'action.

C'est tout le sens que j'ai voulu donner au Tour des 132 communes de notre circonscription, que j'ai entrepris il y a plusieurs mois. À ce jour, j'ai déjà organisé quarante-deux rencontres, toutes aussi enrichissantes les unes que les autres.

Vous retrouverez ainsi, dans ces pages, **une sélection de mes interventions et des combats que j'ai portés depuis un an**, rassemblés par thème autour des enjeux qui me paraissent prioritaires pour les habitants, les élus et

les forces vives de notre circonscription : défendre l'accès aux soins face à la désertification médicale, soutenir nos communes, préserver nos services publics, protéger l'emploi et notre industrie, garantir une énergie accessible à tous, améliorer la couverture numérique, renforcer la sécurité du quotidien ou encore accompagner les plus fragiles.

Si je suis convaincu qu'un député ne peut pas tout résoudre, je crois en revanche qu'il doit **agir sans relâche pour faire avancer concrètement les choses.** Pour exemple, le 4 juin dernier, au terme d'un long travail, j'ai obtenu l'adoption, à une très large majorité, de ma proposition de loi visant à améliorer les plus faibles retraites agricoles, essentiellement des femmes. J'espère désormais qu'elle pourra être adoptée rapidement par le Sénat afin d'entrer en vigueur.

Avec toute mon équipe parlementaire, je serai heureux de vous retrouver lors de nos prochaines rencontres dans la circonscription et de vous accueillir dans nos permanences. Ces échanges continueront d'être le fil conducteur de mon engagement à votre service.

Bien fidèlement,

Julien BRUGEROLLES
Votre député

SOMMAIRE

La santé et l'accès aux soins au cœur de toutes les préoccupations, p. 3
Soutenir les communes et les collectivités, p. 5
Maintenir l'emploi sur les territoires, p. 8
Défendre une énergie accessible à tous, p. 10
Assurer la tranquillité publique et la protection de nos territoires, p. 13
Garantir l'égalité d'accès aux réseaux, p. 15
Mobilisé pour la défense de nos écoles et des moyens de nos collèges et lycées, p. 17
Défendre nos agriculteurs et notre souveraineté alimentaire, p. 19
Grêle et risques climatiques : mieux protéger les sinistrés, p. 22
Handicap et solidarité : continuer à agir pour le respect des droits, p. 24
Associations : soutenir ce pilier de la vie locale, p. 25
Dans la presse, p. 26
Propositions de loi déposées ou cosignées en 2025 et 2026, p. 27

LA SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS AU CŒUR DE TOUTES LES PRÉOCCUPATIONS

L'accès aux soins est au cœur des préoccupations des habitants de la circonscription. Au fil de mes déplacements, de mes permanences et des échanges avec les professionnels de santé, les élus, les associations et les patients, j'ai été saisi de nombreuses difficultés. J'ai tenu à relayer ces préoccupations auprès du Gouvernement afin que chacun puisse bénéficier d'un accès effectif aux soins et à un accompagnement de qualité, quel que soit son lieu de résidence ou sa situation. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de ces interventions.

SITUATION DE L'OFFRE DE SOINS DANS LA CIRCONSCRIPTION

Courrier à la Ministre de la Santé du 18/12/25 (extrait)

Depuis 2022, la France a perdu 2 500 médecins généralistes, portant leur nombre à 99 500. Selon les projections, cette baisse devrait se poursuivre jusqu'en 2028 en raison d'une vague de départs à la retraite. Il faudra attendre 2035 pour retrouver le niveau de médecins généralistes de 2021.

Dans le même temps, **le vieillissement de la population accroît les besoins de soins. Par ailleurs, l'accès aux spécialistes est devenu très difficile**, avec des délais d'attente très importants et de fortes disparités territoriales.

Même si l'Atlas de la démographie médicale 2024 montre une légère hausse du nombre de nouveaux médecins, le constat demeure sans appel : **les inégalités territoriales continuent de se creuser**. Selon l'Insee, **la faible densité médicale multiplie par huit le risque de renoncement aux soins**.

C'est également ce qui ressort du récent diagnostic régional Cancers de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, qui met en évidence un « Arc de défaveur Cancers » touchant notamment le Puy-de-Dôme. **Dix territoires sont en situation critique, dont Ambert et Thiers, où plus de 40 % des médecins généralistes ont plus de 60 ans**. Entre 10 et 13 % des habitants de plus de 16 ans y sont sans médecin traitant. L'étude souligne également un déficit d'équipements en IRM dans la région.

C'est dans ce contexte que j'ai saisi la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes afin **de soutenir la demande ancienne du**

Centre hospitalier d'Ambert d'être doté d'une IRM. Aujourd'hui, les patients doivent se rendre à Clermont-Ferrand, Montbrison ou Le Puy-en-Velay, avec des délais d'attente importants et des conséquences parfois très lourdes.

Plus largement, au 1^{er} octobre 2025, le Puy-de-Dôme comptait 589 médecins généralistes contre 610 en 2016. **L'ARS a identifié les intercommunalités de Thiers Dore et Montagne et d'Ambert Livradois Forez parmi les territoires les plus vulnérables en matière d'accès aux soins**.

Les chiffres de l'Assurance maladie confirment cette situation : sur ces deux territoires, près de **5 000 patients sont sans médecin traitant**. On n'y compte que 37 médecins, dont plus d'un tiers a plus de 60 ans.

À l'échelle de la circonscription, 121 des 132 communes sont classées en zones sous-denses. Plus de 10 000 patients sont sans médecin traitant, tandis que près d'un médecin généraliste sur cinq a plus de 60 ans.

Face à cette situation, **les députés ont adopté en mai dernier, à une très large majorité, une proposition de loi transpartisane visant à lutter contre la désertification médicale**, notamment par une régulation des installations dans les zones sur-dotées. Alors que les inégalités d'accès aux soins ne cessent de se creuser depuis quinze ans, il est urgent de mettre en œuvre des solutions ambitieuses pour garantir à chacun un égal accès à la santé.

IRM AU CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT

J'ai réitéré, par courrier, auprès de la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-

ne-Alpes, en novembre 2025, la demande d'installation d'une IRM au Centre Hospitalier d'Ambert. Dans sa réponse du 8 janvier 2026, elle a confirmé la possibilité d'installation de ce nouvel équipement sans autorisation d'activité supplémentaire, tout en conditionnant sa faisabilité « au niveau des ressources humaines » et à la « soutenabilité financière qu'il revient à l'établissement de sécuriser ».

HAUSSE DES COTISATIONS DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Question écrite posée le 17/03/26 (extrait)

L'article 13 de la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026 prévoit une interdiction d'augmenter le montant des cotisations d'assurance maladie complémentaire. Cette disposition vise à garantir un gel effectif des cotisations des complémentaires santé pour l'année 2026. Or de nombreux assurés ont constaté, au 1^{er} janvier 2026, une augmentation de leurs cotisations. Les organismes complémentaires concernés invoquent parfois des décisions tarifaires antérieures à la promulgation de la loi ou des évolutions structurelles des coûts afin de justifier ces hausses.

J'ai demandé au Gouvernement de prévoir des mesures afin que les organismes complémentaires respectent leur interdiction d'augmenter les cotisations 2026 par rapport à celles de 2025 et afin que les assurés ayant subi une hausse illégale soit remboursés.



SITUATION FINANCIÈRE DES EHPAD

Question écrite posée le 31/03/26 (extrait)

Alors que de nombreux EHPAD font face à une dégradation continue de leur situation financière, **la suppression du fonds d'urgence**

de 300 millions d'euros dans la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2026 suscite une vive incompréhension. Ce fonds constituait un levier indispensable pour soutenir les établissements les plus en difficulté et éviter des situations de rupture dans la continuité de l'accompagnement des personnes âgées. Si des crédits supplémentaires ont été annoncés dans le cadre de la LFSS 2026, plusieurs organisations représentatives du secteur estiment qu'ils sont largement insuffisants au regard des besoins et alertent sur un risque plus important de dégradation de la qualité de l'accompagnement et des conditions de travail des professionnels.

J'ai demandé au Gouvernement de préciser les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour répondre à l'urgence financière qui frappe de nombreux EHPAD et s'il envisage de rétablir sans délai un dispositif de soutien exceptionnel à destination des établissements les plus en difficulté, comme l'était le fonds d'urgence.

Réponse ministérielle du 14/04/26 (extrait) :

Dès la fin juillet 2023, le Gouvernement a entendu le constat d'urgence sur les difficultés financières rencontrées par les EHPAD [...]. Un fonds d'urgence a été mis en place et reconduit à hauteur de 300 millions d'euros en 2025. Près de 10 % des EHPAD ont bénéficié de ce fonds en 2025. Des réformes structurantes ont par ailleurs été engagées. [...] Il a notamment été instauré dans les départements volontaires une expérimentation, à compter de juillet 2025, de la fusion des sections « soins » et « dépendance » des EHPAD au profit d'un nouveau forfait global unique, relatif aux soins et à l'entretien de l'autonomie. Cette mesure, très attendue par le secteur, concerne 96 % des EHPAD publics et 75 % des EHPAD associatifs. Enfin, dans le cadre de la campagne budgétaire 2025, un effort financier important est consacré aux EHPAD. Il se traduit notamment par une augmentation de 2,35 % de la valeur de point de la section soins des EHPAD.

Retrouvez l'ensemble
des interventions
en scannant le QR code >



SOUTENIR LES COMMUNES ET NOS COLLECTIVITÉS

À travers de nombreuses questions adressées au Gouvernement, j'ai porté des propositions concrètes pour mieux accompagner les collectivités, défendre les services publics de proximité et répondre aux attentes des élus locaux. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de ces interventions.

ASSURANCE DES COLLECTIVITÉS

Question écrite posée le 22/04/25 (extrait)

La crise de l'assurance des collectivités locales est sans précédent. En cause, la réponse des compagnies d'assurance face à la multiplication d'événements exceptionnels comme les émeutes ou les catastrophes naturelles. Pour les communes, cette réponse se traduit par des primes d'assurance qui s'envolent, des résiliations brutales qui se multiplient, des appels d'offres qui restent sans candidat, des indemnisations qui sont revues à la baisse et des franchises qui explosent. Une mission sur l'assurabilité des collectivités territoriales afin d'en analyser les dysfonctionnements a rendu son rapport en septembre 2024. 25 propositions y sont formulées parmi lesquelles : la simplification des procédures de passation de marchés publics d'assurance ou la révision du système de catastrophes naturelles.

Aussi, j'ai demandé au Gouvernement de se saisir de ces propositions afin de répondre à l'impasse actuelle dans laquelle se trouvent de nombreuses collectivités.

Réponse ministérielle du 3 juin 2025 (extrait) :

Sur la base des recommandations émises par le rapport rendu par Alain Chrétien et Jean-Yves Dagès, le Premier ministre a annoncé, le 14 avril dernier, un plan d'action gouvernemental pour venir en aide aux territoires face aux problèmes d'assurabilité prévoyant notamment un accompagnement des collectivités, CollectivAssur. De plus, une charte de l'assurabilité des collectivités signée entre l'État, France Assureurs et les principales associations d'élus identifie les actions réciproques en vue de faciliter la souscription d'assurance. Enfin, des travaux lancés par le Gouvernement sont actuellement en cours en lien avec les collectivités pour faciliter la passation de marchés publics.

BIENS SANS MAÎTRE

Question écrite posée le 29/04/25 (extrait)

De nombreuses petites parcelles, dont le propriétaire est inconnu et qui ne sont pas assujetties à la taxe foncière, ne rentrent pas dans le champ d'application du deuxième alinéa de l'article L. 1123-1 du CG3P et ne peuvent donc pas être acquises par les collectivités au titre de biens sans maître.

J'ai demandé au Gouvernement si était envisagée une application par voie réglementaire visant à pallier le vide juridique engendré par le deuxième alinéa de l'article L. 1123-1 du CG3P pour les parcelles en déshérence exonérées de taxe foncière de par leur faible superficie.

Réponse ministérielle du 30/01/26 (extrait) :

Les modalités d'acquisition de ces biens par les communes sont exposées à l'article L. 1123-3 du même code. À ce titre, « les dispositions du deuxième alinéa du présent I sont applicables lorsque les taxes foncières font l'objet d'une exonération ou ne sont pas mises en recouvrement conformément aux dispositions de l'article 1657 du code général des impôts ». Par arrêté, le maire constate que le bien n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans. Par ailleurs, le II de l'article L. 1123-3 du CG3P prévoit une dérogation expresse au secret fiscal : il suffit à la commune ou à l'EPCI à fiscalité propre de fournir aux services fiscaux les références cadastrales de la parcelle concernée pour recevoir son état de situation d'imposition. Ainsi, les parcelles exonérées de taxe foncière peuvent être présumées sans maître et faire l'objet de leur acquisition par la commune dans les conditions précitées.

PÉRILS IMMINENTS

Depuis ma prise de fonction, de nombreux élus m'ont alerté sur les conséquences financières, pour leurs communes, des interventions d'urgence nécessaires lorsqu'un bâtiment menaçant ruine impose d'agir rapidement pour protéger la population, alors que les propriétaires se révèlent défaillants. Aussi, **j'ai déposé début février 2026 une proposition de loi visant à créer un fonds national de compensation des dépenses engagées par les communes en cas de péril imminent.** Le texte prévoit un mécanisme permettant aux collectivités d'être rapidement remboursées lorsqu'elles doivent intervenir en urgence pour sécuriser un bâtiment menaçant ruine et que les propriétaires se révèlent défaillants. Je souhaite pouvoir donner à ce texte une dimension transpartisane, afin d'obtenir son examen à l'Assemblée nationale. De nombreux députés, de toute sensibilité, ont déjà accordé leur cosignature.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Question écrite posée le 02/12/25 (extrait)

La proposition de loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole, adoptée le 6 mars 2025, instaure un plan national de lutte qui doit être décliné dans les six mois au niveau départemental. Il prévoit notamment des financements publics pour l'information du public, la connaissance scientifique et la recherche de systèmes de prévention efficaces et sélectifs de lutte. Les pertes économiques subies par un apiculteur peuvent aussi être indemnisées. Mais malgré l'urgence et la multiplication cette année du frelon asiatique, même en zone de montagne, le décret devant fixer les conditions d'application de la loi n'est pas encore paru.

J'ai demandé au Gouvernement de publier ce décret dans les meilleurs délais pour mettre en œuvre ce plan de lutte national. J'ai également souhaité connaître les engagements que compte prendre l'État afin de répondre à cette situation préoccupante.

Réponse ministérielle du 20/01/26 (extrait) :

Le décret n° 2025-1377 du 29 décembre 2025, précisant les modalités d'adoption du

plan national et des plans départementaux de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes, a été publié au Journal officiel du 30 décembre 2025. S'agissant des moyens financiers, la mobilisation de financements pérennes et dédiés à cette politique publique interviendra dans le cadre de l'adoption d'un budget effectif.

RÉFORME DU CRITÈRE DE VOIRIE POUR LA DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE (DSR)

Question écrite posée le 30/12/25 (extrait)

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles modalités de recensement de la voirie communale fondées sur les données de l'IGN, seules certaines catégories de voies sont prises en compte pour le calcul des dotations de péréquation, conduisant à exclusion *de facto* de nombreux chemins communaux et voies non revêtues. Cette exclusion aboutit à une sous-évaluation des charges réelles supportées par les communes rurales concernées et va à l'encontre de l'objectif de péréquation poursuivi par la dotation de solidarité rurale.

Dans ce contexte, j'ai demandé au Gouvernement de modifier le décret pris pour l'application de l'article L. 2334-22 du code général des collectivités territoriales afin de permettre la prise en compte, dans des conditions encadrées et objectivées, des chemins communaux et voiries non revêtues ouverts à la circulation publique et entretenus par les communes.

Sans réponse à ce jour, je viens de signaler cette question écrite afin d'obtenir une réponse ministérielle rapide sur cet enjeu essentiel pour nos communes rurales.

PROPAGANDE ÉLECTORALE DES PETITES COMMUNES

Question écrite posée le 10/03/26 (extrait)

Les candidats aux élections municipales, dans les communes de moins de 1 000 habitants, sont dépourvus de possibilité de remboursement des frais engagés au titre de la campagne électorale. Cette différence de traitement en fonction du nombre d'habitants de la commune semble désormais difficilement justifiable alors même que les obligations liées au scrutin se sont fortement rapprochées depuis la réforme de 2025.

Aussi, j'ai demandé au Gouvernement de prévoir une modification du code électoral afin d'harmoniser les modalités de remboursement des frais de propagande lors des élections municipales quel que soit le nombre d'habitants de la commune.



TOUR DES COMMUNES

Comme je m'y étais engagé lors de ma prise de fonction en avril 2025, j'ai entrepris un tour des communes de la circonscription afin de prendre le temps d'échanger avec les élus et les habitants sur les thèmes de leur choix. Les 42 réunions déjà tenues, sur 132 communes que compte la circonscription, ont permis d'aborder de très nombreux sujets qui contribuent à alimenter mon action locale et à l'Assemblée.

DIFFICULTÉS DE LA PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE

Question écrite posée le 28/04/26 (extrait)

Le groupe Centre France, qui édite notamment le quotidien *La Montagne*, a fait état début avril 2026 d'un projet de suppression de 152 postes sur un total de 1 600 salariés. À un an d'échéances électorales majeures, il apparaît indispensable de garantir la pérennité d'un réseau de presse locale dynamique, indépendant et en capacité de faire vivre la pluralité de l'expression et de l'information.

Aussi, j'ai demandé au Gouvernement de prendre des mesures pour soutenir et protéger durablement la presse quotidienne régionale. J'ai souhaité également connaître l'état d'avancement du projet de loi « États généraux de l'in-

formation », promis par le Président de la République, qui devait être présenté en Conseil des ministres en début d'année 2026.

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE

Mi-mai, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi transpartisane pour une montagne vivante et souveraine, un texte que j'ai cosigné. Au cours des débats, **plusieurs de mes amendements ont été adoptés** visant à mieux prendre en compte les réalités du Livradois-Forez et, plus largement, de l'ensemble des territoires de montagne. **Ils renforcent, par exemple, la concertation avec les communes sur toute mesure de suppression de classe dans le premier degré ou de moyens dans le second degré.** J'ai également obtenu l'adoption d'un amendement prévoyant un suivi du déploiement des bornes de recharge électrique en montagne, afin que la transition écologique ne se fasse pas au détriment des habitants des zones rurales et de montagne. Enfin, **deux de mes amendements adoptés soutiennent la filière bois locale** en favorisant la transformation du bois de montagne, un secteur stratégique pour notre territoire.

AVENIR DES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Intervention en commission le 08/07/26 (extrait)

Le 8 juillet dernier, en commission des Affaires économiques, nous avons auditionné les rapporteurs de la mission d'information sur l'avenir des commerces de proximité. À cette occasion, j'ai **rappelé que le maintien des commerces dans nos villages est une préoccupation qui revient lors de chacune des réunions de mon Tour des communes.** J'ai ainsi souhaité interpellier les rapporteurs sur plusieurs priorités : le développement des foncières publiques dans les territoires ruraux, la pérennisation du fonds de soutien au commerce rural, la nécessité d'accompagner les revenus des commerçants pendant leurs deux premières années d'activité, ainsi que **l'urgence de renforcer nos moyens d'action face à l'essor du commerce en ligne avec une taxation de ce secteur au profit du commerce physique de proximité sur les territoires.**

MAINTENIR L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Le maintien de l'emploi est un enjeu majeur pour l'avenir de nos territoires. Défendre notre industrie, accompagner les entreprises stratégiques comme nos TPE-PME et nos artisans, lutter contre les licenciements boursiers et préserver les structures qui favorisent l'accès à l'emploi constituent autant de priorités que j'ai portées à l'Assemblée nationale. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de ces interventions.

AVENIR DU GROUPE EUROAPI

Question orale posée le 30/04/25 (extrait)

M. Julien Brugerolles. Le 6 janvier 2025, le ministre de l'industrie s'est rendu avec le ministre de la santé à Vertolaye sur le site d'EuroApi. **Ils se sont engagés** à concrétiser au plus vite le projet important d'intérêt européen commun, le Piiec, afin d'accélérer la production sur ce site de principes actifs corticostéroïdes en utilisant des technologies innovantes qui redonneraient de la compétitivité à leur fabrication. **Ils ont aussi promis** d'accompagner financièrement, dans le cadre de France 2030, les investissements prévus pour développer les capacités de production de vitamine B12 sur les sites complémentaires de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, appartenant également au groupe Euroapi, et de Vertolaye, ainsi que pour transférer la production des opiacés sur le site de Vertolaye. **Troisième engagement** : obtenir du groupe Sanofi des garanties quant à la pérennité de son approvisionnement en principes actifs auprès du site EuroApi de Vertolaye. **Pouvez-vous faire un point sur l'avancée de ces engagements ?**

Mme Véronique Louwagie, ministre. Le président de la République a annoncé en juin 2023 un plan ambitieux de relocalisation des médicaments essentiels afin de reconquérir notre souveraineté sanitaire. Dans le cadre de ce plan, France 2030 a notamment soutenu l'augmentation des capacités de production et l'amélioration des procédés d'EuroApi en ce qui concerne les produits opiacés. Par ailleurs, EuroApi fait partie des entreprises françaises accompagnées dans le cadre du Piiec santé. Les discussions portant sur les paramètres précis de la contractualisation de cette aide entre BPIFrance et l'entreprise sont en cours.

INDUSTRIE DU VERRE

Question orale posée le 08/05/2025 (extrait)

M. Julien Brugerolles. Le groupe Owens-Ill-

inois (O-I) Glass a annoncé un plan mondial de restructuration. Pour sa filiale O-I France, cela se traduit par 320 licenciements nets, soit près de 15 % des 2 200 salariés du pays. En plus de la fermeture de la verrerie de Vergèze dans le Gard, quatre autres sites sont concernés, notamment celui de Puy-Guillaume avec vingt-sept potentielles suppressions de postes. Pourtant O-I France affiche des bénéfices records et a bénéficié de 15 millions d'euros d'aides publiques directes entre 2019 et 2023. Interdiction des licenciements boursiers, remboursement des aides publiques, soutien à la reprise des sites par les salariés, taxation carbone des productions importées, nationalisations temporaires ou pérennes. **N'est-il pas temps de sortir de l'immobilisme et du laisser-faire pour passer à l'action ?**

M. Marc Ferracci, ministre. Les décisions prises, notamment pour le site de Vergèze, l'ont été sans véritable recherche de diversification. Face à cette situation, nous sommes pleinement mobilisés.

BAISSE BUDGÉTAIRE POUR LES CHANTIERS D'INSERTION

Question écrite posée le 11/11/25 (extrait)

Alors que le secteur de l'insertion par l'activité économique, et plus particulièrement les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), subit depuis deux ans une érosion de ses financements publics, le projet de loi de finances pour 2026 opère une nouvelle baisse budgétaire. Cette nouvelle baisse entraînerait la suppression de 7,26 ETP pour l'association Détours, 1,5 ETP pour Récup'Dore Solidaire et un affaiblissement des actions d'Inserfac sur Thiers Dore et Montagne.

Aussi, j'ai demandé au Gouvernement de prendre en compte ces perspectives alarmantes pour des milliers de parcours d'in-

sertion en France et revenir sur la baisse budgétaire envisagée afin de préserver les emplois locaux et garantir la continuité d'un service essentiel à la cohésion sociale.

Au cours de la discussion budgétaire, nous avons réussi à limiter la baisse des aides aux postes envisagée par le Gouvernement. Alors que celui-ci prévoyait initialement la suppression de 20 000 postes d'insertion, les arbitrages finalement retenus ramènent cette diminution à environ 3 000 postes.

FINANCEMENT DES MISSIONS LOCALES

Question écrite posée le 25/11/25 (extrait)

Fin 2025, les missions locales et leurs salariés se sont fortement mobilisés au regard de la baisse envisagée de 13 % de leurs moyens dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026. Au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, cette nouvelle coupe budgétaire entraînerait 200 suppressions de postes et la fermeture de nombreuses permanences, notamment en zone rurale. [...]

Alors que le taux de chômage des moins de 25 ans reste à un niveau très élevé en France, j'ai demandé au Gouvernement de renoncer à la diminution des crédits des missions locales dans le cadre du PLF 2026. Par ailleurs, j'ai souhaité connaître sa position quant aux demandes de l'UNML de créer un fonds d'urgence pour soutenir les missions locales en difficulté, de reconduire l'objectif de 200 000 jeunes engagés dans le contrat d'engagement jeunes et de préserver les 53 millions du budget du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) que le Gouvernement a l'intention de supprimer.

SUPPRESSION D'EMPLOIS DANS LE GROUPE MICHELIN

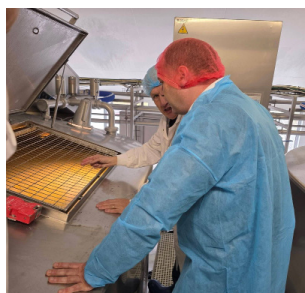
Question orale posée le 02/06/26 (extrait)

M. Julien Brugerolles. Michelin vient d'annoncer la suppression de 1 500 emplois supplémentaires en France d'ici à 2029 [...]. Une fois encore, la direction du groupe invoque le coût du travail. Mais Michelin est une entreprise largement bénéficiaire, avec des marges très élevées. Depuis des années, nous demandons d'interdire les licenciements boursiers. Nous proposons également que les aides publiques soient strictement conditionnées au maintien de l'emploi et de l'activité dans le territoire national. Monsieur le ministre, **quand cesserez-vous d'accompagner avec l'argent public des stratégies financières qui détruisent nos capacités productives et minent notre souveraineté industrielle ?**

M. Roland Lescure, ministre. Le gouvernement veillera à ce que ces départs soient effectivement volontaires, et en aucun cas contraints. Le débat sur le niveau des aides aux entreprises se posera ; peut-être aussi celui sur leur conditionnalité. Il faudra aussi débattre de la question du coût du travail en France.

VISITES D'ENTREPRISES

Très attentif aux projets de développement comme aux difficultés que peuvent rencontrer les acteurs économiques, j'ai poursuivi les visites d'entreprises du territoire, que ce soit dans le secteur de la transformation du bois, de l'agroalimentaire, de la coutellerie...



DÉFENDRE UNE ÉNERGIE ACCESSIBLE À TOUS

Questions au Gouvernement, questions écrites, proposition de loi... J'ai multiplié les initiatives parlementaires pour défendre une politique énergétique au service de l'intérêt général, fondée sur un grand service public de l'énergie et la protection du pouvoir d'achat. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de ces interventions.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE LA FRANCE

Question orale posée le 02/04/25 (extrait)

M. Julien Brugerolles. Comme partout en France ces dernières années, les artisans, PME et communes de ma circonscription du Puy-de-Dôme ont souvent payé très cher l'envolée du prix de l'électricité. Ils s'interrogent sur la conduite qu'il convient de tenir aujourd'hui.

Notre pays a besoin d'un cap clair pour construire son avenir énergétique. Nous savons ce qui fonctionne très bien et dans l'intérêt de tous : **un grand service public de l'électricité construit autour d'EDF, avec des prix réglementés, accessibles à tous,** basés sur les coûts nationaux de production et d'acheminement de l'électricité. C'est la seule voie qui nous permettra de sortir de l'instabilité actuelle. Êtes-vous prêt à vous y engager ?

M. Marc Ferracci, ministre. Les sujets sur lesquels vous m'interrogez mériteraient un débat et j'espère que nous l'aurons prochainement. Nous avons constamment soutenu les tarifs réglementés de l'électricité et avons étendu, depuis le 1^{er} février 2025, le bénéfice de ces tarifs aux petites entreprises.

TARIF DE L'ÉLECTRICITÉ

Question orale posée le 08/01/26 (extrait)

M. Julien Brugerolles. Vous avez annoncé la diminution d'une partie du tarif d'abonnement de l'électricité. Or cette baisse devrait représenter une dizaine d'euros par an d'économie pour les ménages, soit moins de 1 euro par mois ! Avec cette annonce, **vous esquiviez le cœur du débat : l'exigence de revenir sur la hausse de la TVA sur les abonnements et celle de baisser de 20 % à 5,5 % la TVA sur les consommations.** Les taxes sur l'électricité représentent entre 30 % et 35 % du mon-

tant total payé par les usagers. La vérité, c'est que les calculs budgétaires à courte vue vous empêchent de faire de la baisse des prix de l'électricité un vrai levier d'économies pour les ménages, de relance de notre économie et un outil pour atteindre nos objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre. À l'heure où la France produit une électricité abondante et décarbonée, où plus de 3 millions de ménages connaissent la précarité énergétique, où notre pays perd chaque année 57 milliards d'euros à importer du pétrole et du gaz, **pourquoi refusez-vous toujours de revenir sur la TVA à 20 % sur l'électricité ? Allez-vous au moins soutenir le rétablissement à 5,5 % de la taxe sur l'abonnement, comme adopté ici au mois de novembre ?**

M. Roland Lescure, ministre. La mesure que j'ai annoncée ce week-end ne constitue évidemment pas une révolution fondamentale de la tarification électrique. Elle entraînera tout de même une baisse de quelques euros par an – un peu plus pour les boulangers : environ 200 euros par an. [...] J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer mes réserves au sujet d'une éventuelle baisse de la TVA : une telle baisse est rarement répercutée sur la facture finale.

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Question orale posée le 10/12/25 (extrait)

M. Julien Brugerolles. Un Français sur dix est aujourd'hui en situation de précarité énergétique [...]. Non seulement des millions de ménages n'arrivent plus à payer leurs factures, mais les dernières décisions du gouvernement ne font qu'aggraver la situation : hausse de la TVA à 20 % sur les abonnements d'électricité ; arrêt de l'attribution automatique du chèque énergie pour tous les bénéficiaires, ce qui a privé près de 2 millions de ménages de cette aide, avec des crédits revus à la baisse dans le

projet de loi de finances pour 2026. Dernière décision en date, l'augmentation par décret de 2 milliards d'euros des certificats d'économie d'énergie, hausse que les fournisseurs d'énergie s'empresseront de répercuter sur les factures. Il est urgent de commencer par baisser la TVA à 5,5 % sur les factures d'électricité concernant l'abonnement et la consommation. Ma question est donc simple : **quand comptez-vous faire baisser les factures, quand ferez-vous de la politique énergétique de notre pays un instrument d'amélioration du pouvoir d'achat des plus modestes, plutôt qu'un facteur aggravant la précarité ?**

M. Roland Lescure, ministre. Répondre à la précarité énergétique requiert de traiter de façon très efficace des enjeux de long, de moyen et de court terme. S'agissant du long terme, l'énergie et l'électricité françaises font partie des moins chères d'Europe. Pourquoi ? Parce qu'il y a cinquante ans, plusieurs hommes politiques visionnaires ont décidé d'investir massivement dans l'appareil électronucléaire. Nous devons continuer.

À moyen terme, un des enjeux majeurs est celui de la rénovation des passoires thermiques. Même si l'électricité est moins chère, si vous en consommez beaucoup, cela coûte cher. Il faut continuer à investir, notamment au moyen des certificats d'économie d'énergie, [...] qui permettent de financer la rénovation énergétique. Enfin, à court terme, nous devons travailler à faire baisser les factures. Le premier ministre m'a demandé de lui faire des propositions en ce sens.

M. Julien Brugerolles. Je regrette qu'une fois de plus, vous refusiez de baisser la TVA sur l'électricité.

M. Roland Lescure. D'autres méthodes que la baisse de la TVA existent ; nous allons les examiner.

PRIX DES CARBURANTS

Question orale posée le 25/03/26 (extrait)

M. Julien Brugerolles. L'Agence internationale de l'énergie tire la sonnette d'alarme : l'escalade guerrière au Moyen-Orient fait peser une lourde menace sur les équilibres énergétiques mondiaux. **Cette crise attise toutes les pratiques spéculatives et encourage les marges**

abusives [...]. Pour les ménages, cette envolée des prix des carburants est une nouvelle atteinte à un pouvoir d'achat déjà en berne. Pour les entreprises, notamment pour les plus petites, il s'agit d'une menace supplémentaire pesant sur leur activité [...]. Pour nos communes, c'est un coup de rabot supplémentaire, au moment même où commence un nouveau mandat. Face à cette situation, vous faites le choix d'attendre. D'autres pays européens ont pourtant pris les devants. Êtes-vous prêt à encadrer strictement les marges des pétroliers et des distributeurs ? À mettre en place **une taxation flottante** sur les carburants ? À rétablir les **tarifs réglementés de vente du gaz** ? À massifier le **soutien à l'acquisition du véhicule électrique et au déploiement des pompes à chaleur dans les logements** ?

Mme Maud Bregeon, ministre. Un retour à ce tarif ne protégerait pas davantage le consommateur. Vous évoquez ensuite la nécessité de décarboner et d'accompagner les ménages dans cette transition. C'est ce que nous faisons : le leasing social a permis d'accompagner près de 100 000 ménages dans l'acquisition d'un véhicule électrique ; environ 200 000 pompes à chaleur ont été installées chaque année avec l'aide de l'État.

M. Julien Brugerolles. Toutes les mesures que nous proposons ont par le passé déjà été mises en place. Vous pouvez les adopter immédiatement pour diminuer la facture des Français, mais on voit bien que vous ne voulez pas agir en ce sens.

REVALORISATION DU BARÈME DES INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

Question orale posée le 13/05/26 (extrait)

M. Julien Brugerolles. La hausse des prix des carburants aggrave les difficultés de millions de Français, en particulier des ruraux. Dans ce contexte, le maintien du barème des indemnités kilométriques devient incompréhensible. Ce barème, gelé depuis trois ans, ne reflète plus du tout la réalité des dépenses supportées par les travailleurs. La revalorisation du barème est une mesure de soutien simple, concrète et urgente. **Allez-vous, oui ou non, réviser dès maintenant à la hausse le barème des indemnités kilométriques** afin de tenir compte de l'explosion des prix des

carburants et de répondre à l'urgence sociale que vivent des millions de Français ?

M. David Amiel, ministre. En ce qui concerne les indemnités kilométriques et leur barème, quand on revalorise, au sens fiscal du terme, les indemnités kilométriques, on aide les salariés qui sont aux frais réels ; or nombre de salariés, en particulier parmi les plus modestes, ne sont pas aux frais réels et ne seraient donc pas concernés par cette revalorisation. Il faudrait, pour bénéficier de la mesure que vous proposez, en passer par une déclaration rectificative. L'effet de cette mesure se ferait donc sentir au mieux à l'automne, alors que l'urgence, c'est maintenant.

M. Julien Brugerolles. Encore une fois, vous ne dites rien de cette exigence de revalorisation. Elle concerne pourtant des centaines de milliers de salariés qui travaillent, s'agissant notamment des défraiements dont ils bénéficient dans l'exercice de leurs fonctions en utilisant leur véhicule personnel. Je regrette donc vraiment votre réponse.

LITIGES LIÉS AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Question écrite posée le 22/04/25 (extrait)

Quelques 400 millions d'euros de mouvements suspects auraient été détectés concernant MaPrimeRénov' en 2023 et 480 millions sur les certificats d'économie d'énergie. Cela pénalise des milliers de ménages qui, après un coûteux investissement, sont floués par des escrocs. Ainsi, un contrôle systématique de conformité effectué suite aux travaux, par un organisme indépendant et mandaté par l'État devrait être une condition indispensable pour débloquer le financement public. **Face à ce constat, j'ai demandé au Gouvernement de faire définitivement cesser les méthodes de ces entreprises.**

Réponse ministérielle du 27/01/26 (extrait) :

Afin de renforcer la qualité des travaux réalisés, l'État a adopté des mesures destinées à lutter contre l'éco-délinquance. Concernant le dispositif MaPrimeRénov', des contrôles sont menés à l'instruction, à l'engagement mais également au solde et des contrôles sur place peuvent être exécutés [...]. Un contrôle systé-

matique de la totalité des chantiers conduirait à contrôler systématiquement et souvent à plusieurs reprises de nombreuses entreprises vertueuses au motif qu'une poignée d'acteurs abuse des dispositifs.

PROPOSITION DE LOI

Les tensions internationales ont une nouvelle fois entraîné une flambée des prix du gaz et des carburants, pesant lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages, mais aussi sur les collectivités, les artisans, les agriculteurs et les entreprises.

Face à cette situation, **j'ai déposé une proposition de loi visant à bloquer temporairement les prix du gaz et des carburants, à encadrer strictement les marges réalisées par les opérateurs énergétiques et à ramener temporairement la TVA à 5,5 %.** Alors que les compagnies pétrolières continuent de réaliser des profits considérables, le Gouvernement refuse d'agir. Pourtant, l'État dispose des moyens juridiques pour intervenir comme c'est le cas, par exemple, dans les territoires d'Outre-mer avec un encadrement strict des prix des carburants. En période de crise, il est indispensable de protéger le pouvoir d'achat des ménages, de soutenir l'activité économique et de faire primer l'intérêt général sur les logiques spéculatives.

Pour demander l'inscription de cette proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, j'ai lancé une pétition en ligne accessible sur mon site internet : www.julienbrugerolles.com

Retrouvez l'ensemble des interventions en scannant le QR code >



ASSURER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DE NOS TERRITOIRES

Renforcement de la présence de la gendarmerie, lutte contre les cambriolages et les démarchages abusifs, reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires : j'ai porté plusieurs initiatives pour améliorer la protection de nos concitoyens et renforcer les moyens de ceux qui assurent leur sécurité au quotidien. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de ces interventions.

RECRUESCENCE DES VOLS EN ZONES RURALES

Question écrite posée le 18/11/25 (extrait)

Après la suppression de 500 brigades de gendarmerie ces 15 dernières années, les zones rurales n'échappent pas au phénomène de recrudescence des cambriolages et dégradations. La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) prévoyait avant 2025 la création de 239 nouvelles brigades, 93 fixes et 145 mobiles, avant 2027, en zones rurales ou périurbaines. Or en octobre, le directeur général de la gendarmerie nationale a annoncé au Sénat que **sur l'année 2025 aucune brigade supplémentaire n'avait été créée**. De plus, le faible nombre de recrutements annoncé ne permettra pas d'atteindre l'objectif prévu en 2027. Il en est de même pour les réservistes : sur les 50 000 prévus, seuls 39 000 sont mobilisables.

Au regard de ces éléments, j'ai demandé au Gouvernement comment l'État compte assurer ses missions régaliennes de manière efficace notamment dans les zones rurales et périurbaines et respecter les engagements pris en matière de renforcement de la présence de la gendarmerie.



INSTALLATION D'UNE BRIGADE MOBILE DE GENDARMERIE À THIERS

Le 16 juillet 2025, j'ai interpellé par courrier le Ministre de l'Intérieur sur les engagements pris en octobre 2023 par le Président de la République de renforcer les effectifs et les moyens de la Gendarmerie nationale, avec l'ouverture de 200 nouvelles brigades en secteur rural, fixes ou mobiles. A ce titre, l'installation d'une brigade mobile pour renforcer la compagnie de Thiers avait été actée, notamment pour « *prévenir et si nécessaire intervenir avec plus de réactivité en cas de troubles à l'ordre public ou d'atteintes sur les biens et les personnes* ». Depuis cette annonce, l'implantation de cette brigade n'avait toujours pas pris forme malgré les relances de mon prédécesseur André Chassaigne. Depuis, **la création d'une brigade mobile de Gendarmerie basée à Thiers m'a bien été confirmée par le ministère de l'Intérieur.**

SITUATION DES GENDARMES ADJOINTS VOLONTAIRES

Question écrite posée le 26/05/26 (extrait)

Les gendarmes adjoints volontaires (GAV) sont des éléments devenus incontournables au sein de la gendarmerie nationale. Pour autant, la gendarmerie connaît une part conséquente d'arrêts de l'engagement des GAV après leur formation initiale. Plusieurs raisons semblent conduire à ces démissions et à ce manque de fidélisation : la faible rémunération, les conditions d'hébergement, les plages de travail pouvant être longues ainsi que les contraintes inhérentes à la mission.

En conséquence, j'ai demandé au Gouvernement d'engager une réflexion afin de fidéliser l'engagement des GAV et d'améliorer leur rémunération et leurs conditions de travail.

BONIFICATION DE TRIMESTRES DE RETRAITE AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Question écrite posée le 22/04/25 (extrait)

La « réforme des retraites » accorde le droit à des trimestres de retraite supplémentaires aux assurés ayant accompli au moins dix années d'engagement, continues ou non, en qualité de sapeur-pompier volontaire. À ce jour, le projet de décret d'application limiterait la bonification aux seuls sapeurs-pompiers volontaires professionnellement inactifs. Or, la très grande majorité des sapeurs-pompiers volontaires concilient leur engagement avec une activité professionnelle. De même, l'exclusion des lycéens et étudiants du bénéfice de cette mesure s'inscrirait en totale contradiction avec les intentions affichées par le Gouvernement afin d'encourager l'engagement des jeunes.

J'ai demandé au Gouvernement que le décret prenne en compte les engagements pris par les parlementaires en avril 2023 et s'il compte répondre aux attentes légitimes des sapeurs-pompiers volontaires.

Réponse ministérielle du 24/02/26 (extrait) :

Le décret n° 2026-18 du 20 janvier 2026 prévoit l'attribution : d'un trimestre pour une période d'engagement de dix années ; de deux trimestres pour une période d'engagement d'au moins vingt années ; de trois trimestres pour une période d'engagement d'au moins vingt-cinq années. Ces trimestres s'ajoutent à la durée d'assurance validée dans le régime. Ils permettent donc d'atteindre plus rapidement la durée d'assurance nécessaire pour avoir le taux plein. Ils augmentent également le montant de la pension via le coefficient de proratisation.

NPFR POUR LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Question écrite posée le 07/10/25

La nouvelle prestation de fidélisation et de

reconnaissance (NPFR) constitue un pilier du dispositif de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires. Prévue au moment de la réforme de la PFR, cette montée en charge des dépenses répondait à la volonté des élus, validée par l'État, de passer d'un régime par capitalisation à un régime en flux budgétaires, avec un seuil abaissé à 15 ans et une revalorisation des montants induite par la loi Matras de 2021. Une remise en cause du régime de la NPFR ou le gel des revalorisations annuelles de ses montants apparaît inacceptable.

Au regard de ces éléments, j'ai demandé au Gouvernement d'apporter aux sapeurs-pompiers volontaires des garanties quant au maintien de la NPFR et des revalorisations annuelles, mais aussi concernant la réforme du financement des SDIS qui n'en finit pas d'être repoussée.

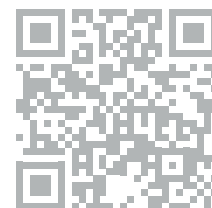
APPELS PUBLICITAIRES ABUSIFS

Question écrite posée le 26/05/26 (extrait)

Malgré le renforcement des dispositions législatives votées pour limiter les appels abusifs, **les Français continuent à être harcelés par des appels publicitaires non désirés.** Ce constat démontre une nouvelle fois que l'arsenal juridique et les moyens alloués à la mise en place des sanctions et amendes administratives demeurent très insuffisants pour enrayer ce phénomène.

Aussi, j'ai demandé au Gouvernement de mener des actions pour qu'enfin ces appels non désirés puissent être enrayerés et que les démarcheurs abusifs soient lourdement pénalisés.

Retrouvez l'ensemble
des interventions
en scannant le QR code >



GARANTIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX RÉSEAUX

L'accès au numérique est l'une des préoccupations qui revient le plus souvent lors des réunions de mon Tour des communes. Retards de déploiement de la fibre, raccordements impossibles, coupures, qualité des réseaux ou persistance de nombreuses zones blanches : ces difficultés pénalisent encore trop de particuliers, d'entreprises et de collectivités, notamment dans nos communes rurales. J'ai tenu à relayer ces préoccupations à l'Assemblée nationale en interpellant à plusieurs reprises le Gouvernement afin que les acteurs en charge du déploiement et les opérateurs respectent leurs engagements et que l'égalité d'accès aux réseaux devienne enfin une réalité. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de ces interventions.

PLAN GOUVERNEMENTAL POUR L'ACCÈS À LA FIBRE OPTIQUE

Question orale posée le 18/11/25 (extrait)

M. Julien Brugerolles. L'accès de tous les Français au très haut débit grâce à la fibre optique est un enjeu essentiel en termes d'égalité et d'aménagement du territoire. Outre le retard pris dans le déploiement, les infrastructures sont régulièrement sous-dimensionnées [...]. La problématique du raccordement se pose également pour les foyers que les différents opérateurs refusent de raccorder à la fibre en raison de coûts d'installation jugés trop élevés. Ces foyers se voient proposer soit un abonnement via les réseaux mobiles, soit un abonnement par satellite, avec des contrats plus onéreux. Il s'agit d'une nouvelle rupture d'égalité devant l'accès à la fibre entre les usagers. Avec toutes ces difficultés sur le terrain, comment garantir un accès égalitaire à la fibre pour chaque foyer ?

Dans les zones moins denses, en particulier les zones rurales, **comptez-vous renforcer la régulation et le contrôle des déploiements par l'Arcep afin de vous assurer que les engagements pris par les différents opérateurs d'infrastructures sont effectivement tenus ?**

Mme Françoise Gatel, ministre. À la fin de cette année, près de 95 % des foyers et entreprises françaises seront éligibles à la fibre optique. Surtout, la couverture fibre dans les territoires ruraux a quasiment rattrapé celle des territoires urbains : nous atteignons 94 % à mi-2025. Trois défis demeurent. Le premier, c'est d'achever le déploiement dans tous les territoires jusqu'au dernier kilomètre. Deuxième

défi : il s'agit d'assurer la pérennité des réseaux sur le long terme. Le dernier défi consiste à accompagner la fin du réseau téléphonique en cuivre. Ce plan, lancé en 2023, s'étale jusqu'en 2030 et relève de la responsabilité d'Orange, propriétaire du réseau téléphonique historique. Le gouvernement reste toutefois vigilant quant à son bon déroulement. La bascule ne peut intervenir que lorsqu'une alternative est proposée.

M. Julien Brugerolles. Dans les zones moins denses coexistent plusieurs régimes : des zones d'initiative privée dites zones Amii – pour appel à manifestation d'intention d'investissement –, des zones dites Amel – pour appel à manifestation d'engagements locaux – et des zones d'initiative publique. **Tout cela est d'une grande complexité, et les engagements ne sont pas toujours respectés. Il est donc indispensable que l'Arcep intervienne et exerce un contrôle en matière de déploiement.**

Enfin, **je plaide pour que nous ayons, comme pour le réseau cuivre par le passé, un véritable service universel de la fibre optique.** C'est peut-être un vœu pieux, mais cela permettrait de conforter les engagements pris et d'assurer la qualité du réseau dans l'avenir.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET FERMETURE DES RÉSEAUX CUIVRE

Question écrite du 20/05/2025 (extrait)

J'ai demandé au Gouvernement d'interdire toute fermeture des réseaux cuivre (RTC) tant que l'ensemble des abonnés

concernés ne seront pas raccordés à la fibre optique. Par ailleurs, j'ai également souhaité connaître les actions qu'il compte engager pour renforcer les obligations des opérateurs en matière de rétablissement du service en cas de coupures du réseau fibre.

Réponse ministérielle du 01/07/25 :

La fermeture du réseau cuivre est encadrée par l'Arcep, qui a posé pour règle la disponibilité d'une ligne en fibre optique pour tous les locaux. Si ce critère n'est pas respecté à l'approche de la date d'extinction annoncée, la fermeture de la commune est aussitôt reportée. Les différentes fermetures techniques s'étaleront donc jusqu'à 2030 – date à laquelle tous les usagers devront avoir migré vers la fibre optique ou une solution alternative. Enfin, les diverses lois en vigueur imposent aux opérateurs une obligation de continuité de service et de transparence en cas de dysfonctionnement. En cas de panne avérée sur les réseaux fixes, les opérateurs mettent généralement à disposition des abonnés une solution alternative en attendant le rétablissement du réseau.



AIDE AUX TRAVAUX POUR RACCORDEMENT À LA FIBRE

Question écrite posée le 09/06/26 (extrait)

Afin de permettre aux foyers les plus modestes d'accéder à la fibre, l'État a mis en place une aide aux travaux pour les particuliers et les très petites entreprises. Pour autant, cette aide a été mise en place à titre expérimental et les dates d'attestation d'échec au raccordement doivent être comprises entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 janvier 2027. Ainsi, les demandes postérieures au 1^{er} février 2027 ne seront plus acceptées. Pour autant, le déploiement de la fibre optique ne sera pas finalisé dans beaucoup d'endroits.

En conséquence, j'ai demandé au Gouvernement de proroger l'aide aux travaux pour raccordement à la fibre tant que l'intégralité des foyers ne sont pas éligibles au raccordement à la fibre optique.

PROPOSITION DE LOI

Devant les préoccupations et les difficultés qui remontent du terrain à la fois pour garantir l'accès de tous à la fibre dans les délais prévus, et pour assurer à plus long terme l'entretien du nouveau réseau fibre, je viens de déposer une proposition de loi visant à intégrer l'accès à la fibre optique dans le service universel des communications électroniques et à garantir l'accès et la qualité du service pour tous.

PROGRAMME NEW DEAL MOBILE

Question écrite posée le 09/06/26 (extrait)

Début 2018, l'Arcep et le Gouvernement lançaient le programme *New Deal Mobile* avec des engagements des opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires et résorber les zones blanches. Six ans après, de nombreuses zones demeurent sans couverture. **Dans l'ancienne région Auvergne, à la fin du programme, un tiers de zones blanches identifiées ainsi que quelques secteurs non répertoriés subsisteront.**

En conséquence, j'ai demandé au Gouvernement d'engager des actions, conjointement avec les différents opérateurs de téléphonie, pour couvrir à terme l'ensemble du territoire français en matière de 4G ou 5G et si de nouveaux engagements avec les opérateurs sont à l'étude.

AUDITION DE L'ARCEP

Je suis revenu le 26 juin 2026, lors de l'audition de la Présidente de l'ARCEP devant la Commission des Affaires économiques, sur l'ensemble des difficultés soulevées en matière de déploiement de la fibre, de la persistance des zones blanches et des enjeux d'entretiens des réseaux à l'avenir.

MOBILISÉ POUR LA DÉFENSE DE NOS ÉCOLES ET DES MOYENS DE NOS COLLÈGES ET LYCÉES

Les annonces de fermetures de classes et de baisse de moyens des établissements ont suscité une nouvelle fois une forte mobilisation des élus, des équipes éducatives, des parents d'élèves et des habitants de la circonscription. Elles sont malheureusement le fruit de baisses de moyens imposées par le projet de loi de finances par 49-3. Aux côtés de ces mobilisations, j'ai porté leurs revendications à l'Assemblée nationale en demandant au Gouvernement de revoir la carte scolaire et de mieux prendre en compte les réalités de l'enseignement en milieu rural. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de ces interventions.

CARTE SCOLAIRE ET MOYENS D'ENSEIGNEMENT POUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE

Question orale posée le 17/02/26 (extrait)

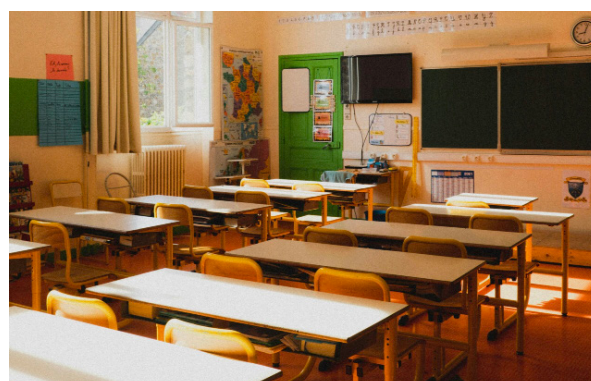
M. Julien Brugerolles. À la prochaine rentrée des classes, **les 4 000 suppressions de postes prévues par la loi de finances**, les mesures de carte scolaire pour le premier degré et les diminutions de dotations horaires pour le second degré vont lourdement affecter les établissements, les équipes enseignantes et les élèves. C'est le cas au sein de l'académie de Clermont-Ferrand où la légère baisse démographique est avancée comme seule justification à une forte baisse de ces dotations. Les éléments à notre disposition ne semblent toujours pas tenir compte des réalités des territoires et des difficultés des élèves et des équipes enseignantes. Ainsi, dans la circonscription dont je suis le député, la plupart des classes des communes rurales sont des classes multiniveaux, parfois même des classes uniques.

Nos collèges ruraux connaissent des difficultés particulières, avec des indices de position sociale des élèves faibles, voire très faibles. Pour les lycées du territoire, notamment à Thiers, les retraits de moyens annoncés constitueraient une véritable négation du travail conduit en faveur de l'amélioration de la réussite des élèves.

Dans ces conditions, êtes-vous prêt **à revoir l'évolution des moyens d'enseignement accordés aux académies** et à reconsidérer la carte scolaire et les dotations des collèges et des lycées ?

Dans les territoires comme celui de la 5^{ème} circonscription du Puy-de-Dôme, comptez-vous **prendre enfin en compte les réalités de l'enseignement en milieu rural** et sortir d'une gestion purement arithmétique des effectifs ? Par ailleurs, dans un contexte où de nombreuses communes seront concernées en mars prochain par le renouvellement de leurs élus à la suite des élections municipales, êtes-vous prêt à **mettre en place un moratoire sur les fermetures de classes** et à décaler la présentation des mesures de carte scolaire, afin de permettre une discussion sereine et concertée ?

M. Édouard Geffray, ministre. Nous prenons évidemment en compte la situation des territoires ruraux, des classes multiniveaux et des établissements les plus fragiles. Mais nous ne pouvons pas nier les réalités démographiques. J'ai envoyé une instruction à tous les recteurs et à tous les DASEN pour que la discussion au sujet des mesures de carte scolaire ait lieu après les élections municipales, avec les nouvelles équipes municipales, dans le cadre d'un dialogue aussi serein et constructif que possible.



SOUTIEN AUX MOBILISATIONS

Parce que le maintien de nos classes, de nos écoles et des moyens de nos collèges et lycées sont indispensables à la réussite des élèves et à l'avenir de nos communes, **je suis également intervenu, au cas par cas, auprès du Rectorat pour m'opposer à des fermetures de classes, des retraits de moyens ou pour soutenir des demandes d'ouverture** lorsque les besoins des élèves et des territoires le justifiaient, et lorsque les parents d'élèves et les équipes enseignantes m'avaient sollicité. Si l'Académie n'a malheureusement pas revu sa position dans certains dossiers, ces interventions ont permis de porter la voix des territoires et de défendre chaque école concernée.

Par ailleurs, **je me suis mobilisé aux côtés des parents d'élèves et des enseignants du lycée Montdory** de Thiers qui, malgré une hausse de ses effectifs, voit sa dotation horaire diminuer. Cette mobilisation collective a certes permis de minorer la baisse de dotation envisagée mais cela reste insuffisant.



DÉFENDRE UNE OFFRE SCOLAIRE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

Question écrite posée le 10/03/26 (extrait)

Lors d'une question orale que j'ai posée le mardi 17 février 2026, M. le ministre a assuré que la carte scolaire reposait sur une répartition des moyens prenant en compte les évolutions démographiques ainsi que les spécificités territoriales, sociales et géographiques, notamment grâce à l'indice d'éloignement. En outre, malgré ses déclarations, plusieurs élus locaux estiment n'être pas réellement associés aux décisions en amont et déplorent un dia-

logue insuffisant, tardif, voire confus.

Au regard de ces éléments, j'ai demandé au Gouvernement de reconsidérer la carte scolaire et les dotations des collèges et des lycées pour la rentrée 2026, et de garantir concrètement la prise en compte des réalités territoriales et sociales dans l'évolution des moyens d'enseignement et sortir d'une approche principalement fondée sur les seuls effectifs. Dans le même sens, j'ai souhaité connaître les garanties que le Gouvernement peut apporter quant à la préservation d'une offre scolaire de qualité et de proximité dans les territoires ruraux, afin de répondre aux enjeux d'égalité des chances et d'aménagement du territoire.

NÉCESSITÉ DE REPENSER LA CARTE SCOLAIRE EN MILIEU RURAL

Question écrite posée le 14/04/26 (extrait)

Dans de nombreux territoires ruraux, la diminution du nombre d'élèves se traduit aujourd'hui par des fermetures de classes et des suppressions de postes. Dans le département du Puy-de-Dôme, la carte scolaire pour la rentrée 2026 prévoit ainsi la fermeture de 36 classes. Pourtant, cette évolution démographique pourrait constituer une véritable opportunité pour améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Aussi, j'ai demandé au Gouvernement de changer de logique en matière de carte scolaire et d'envisager la baisse démographique en milieu rural non plus comme une contrainte budgétaire, mais comme une opportunité d'amélioration du service public d'éducation, au bénéfice des élèves et des territoires.

REVALORISATION DES BOURSES ÉTUDIANTES

Alors que la précarité des étudiants ne cesse de progresser, dans le cadre de sa « niche » parlementaire le 11 juin dernier, mon groupe a fait adopter une proposition de loi visant à revaloriser les bourses étudiantes sur critères sociaux en prévoyant une indexation annuelle sur l'inflation et un versement sur 12 mois au lieu de 10 actuellement.

DÉFENDRE NOS AGRICULTEURS ET NOTRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Au fil de mes rencontres avec les agriculteurs, les éleveurs, les organisations professionnelles et les élus ruraux, les mêmes préoccupations reviennent sans cesse : le revenu, la concurrence déloyale, le renouvellement des générations, les conséquences du changement climatique, la reconnaissance du travail accompli. Très attaché à ces enjeux, je porte régulièrement ces préoccupations à l'Assemblée nationale afin de défendre une agriculture plus rémunératrice, plus souveraine, plus durable. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de ces travaux et interventions.

PETITES RETRAITES AGRICOLES : UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR RÉPARER UNE INJUSTICE EN PARTICULIER ENVERS LES FEMMES

Proposition de loi adoptée le 04/06/26

Malgré l'opposition du gouvernement, **l'Assemblée nationale a adopté le 4 juin dernier, en première lecture, ma proposition de loi visant à améliorer les plus petites retraites agricoles.**

Ce vote constitue une avancée importante pour des dizaines de milliers d'anciens exploitants, et **plus particulièrement pour les conjointes d'agriculteurs et les aides familiaux.** Pendant des décennies, leur travail a été indispensable au fonctionnement des exploitations, sans être reconnu à sa juste valeur. Aujourd'hui encore, cette injustice se traduit par des pensions parmi les plus faibles de notre pays, bien en-dessous du seuil de pauvreté.

Ce texte s'inscrit **dans la continuité du travail engagé par André Chassaigne avec les lois de 2020 et 2021**, qui avaient permis une première revalorisation des retraites agricoles. Il franchit une nouvelle étape en apportant des réponses concrètes à celles et ceux qui étaient restés à l'écart de ces premières avancées. La proposition de loi prévoit ainsi trois mesures majeures.

1. Elle étend la revalorisation des pensions à hauteur de 85 % du SMIC, soit environ 1 200 euros par mois, aux anciens conjoints collaborateurs et aides familiaux ayant effectué une carrière complète.

Cette mesure bénéficiera à près de 186 000 personnes, **dont 178 000 femmes.**

2. Elle améliore ensuite le calcul de la pension majorée de référence en excluant du plafonnement les pensions de réversion et les bonifications pour enfants. Plus de 61 000 retraités, **dont 52 000 femmes**, verront ainsi leur pension augmenter d'environ 66 euros par mois en moyenne.
3. Enfin, le texte supprime le mécanisme d'écêtement qui prive aujourd'hui plus de 100 000 retraités agricoles d'une partie de la revalorisation de leur retraite complémentaire au seul motif qu'ils ont cotisé à plusieurs régimes au cours de leur carrière.



Je me réjouis du caractère transpartisan de cette adoption. Le large soutien recueilli montre **qu'il est possible de dépasser les clivages lorsqu'il s'agit de réparer des injustices aussi manifestes, en particulier celles qui touchent les femmes du monde agricole.**

À travers cette adoption, je souhaite également rendre hommage à André Chas-

saïgne, dont l'engagement constant a permis de remettre la question des retraites agricoles au cœur du débat public. C'est dans le prolongement de ce combat que j'ai souhaité porter cette proposition de loi.

Le travail n'est cependant pas terminé. **J'appelle désormais le Sénat à examiner rapidement ce texte afin qu'il puisse être définitivement adopté.** Je resterai pleinement mobilisé jusqu'à son entrée en vigueur, pour que ces avancées deviennent enfin une réalité pour celles et ceux qui les attendent depuis trop longtemps.



ACCORD UE-MERCOSUR

Intervention en séance du 27/11/25 (extrait)

Cet accord entre l'Union européenne et le Mercosur est couvé depuis vingt-cinq ans par les fondamentalistes du libre-échange, mais son obscure gestation n'aura pas empêché d'en révéler la dangerosité pour le climat, pour notre souveraineté alimentaire, pour notre agriculture et pour nos éleveurs. **Ces négociations ont été guidées durant un quart de siècle par l'opacité, le mensonge et le contournement de toutes nos règles démocratiques.**

L'assiette mondialisée qui sera servie aux Européens sera particulièrement indigeste : 99 000 tonnes de viande de bœuf, 190 000 tonnes de volaille, 180 000 tonnes de sucre supplémentaires ouvertes à l'importation sans droits de douane ou à taux très faibles. Le tout arrosé de produits phytosanitaires, d'antibiotiques et d'hormones de croissance interdits en Europe, et il faudra naturellement fermer les yeux sur la déforestation et les atteintes aux droits des populations autochtones.

Qu'a fait notre pays ces dernières années

pour en bloquer la conclusion ? La vérité, c'est que le président de la République et ses gouvernements successifs n'ont cessé de jouer sur deux tableaux : d'un côté, une opposition de façade pour tenter d'apaiser les craintes légitimes de nos agriculteurs et, de l'autre, un soutien discret à l'accord, jamais assumé publiquement.

Si la politique commerciale de l'UE est en roue libre, elle ne doit pas nous empêcher d'agir. Nous ne pouvons accepter qu'elle sacrifie nos agriculteurs, nos normes sanitaires, nos engagements climatiques, sociaux et environnementaux sans réaction.

LOI DITE « D'URGENCE AGRICOLE »

Intervention en séance du 02/06/26 (extrait)

C'est paradoxalement à la toute fin de l'examen de ce projet de loi que nous avons commencé à aborder l'une des principales urgences touchant nos agriculteurs : la question centrale du revenu et de la répartition de la valeur ajoutée. Avec mes collègues du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine, **nous assumons de vouloir répondre à l'absence de prix rémunérateurs par des outils de régulation des prix et d'intervention publique très forts pour sécuriser les revenus.** Force est de constater que le problème des revenus agricoles n'a pas été résolu par les différentes lois Egalim. Les déséquilibres persisteront si la liberté contractuelle continue de primer sur la régulation et sur le pouvoir d'intervention des producteurs dans la détermination des prix d'achat. De la même façon, la lutte contre les concurrences déloyales est un enjeu décisif, mais **comment ne pas nous interroger devant la fuite en avant avec d'une part la dissolution progressive de la politique agricole commune (PAC), et d'autre part la frénésie des accords de libre-échange ?** Répondons-nous aux effets structurels de cette mise en concurrence permanente par de simples mesures d'amélioration des contrats ? Je ne le crois pas.

Plus grave encore, certains articles du texte risquent d'accompagner le glissement de notre modèle agricole vers une agriculture toujours plus alignée sur les standards internationaux, au risque de porter un coup fatal à nos structures familiales, au détriment de l'emploi et de la qualité des productions.

Enfin, s'agissant des dispositions relatives à la gestion de l'eau, nous ne sommes pas de ceux qui s'opposent à tout projet de stockage, mais les articles adoptés ne feront que renforcer les conflits d'usage en déstabilisant le fragile équilibre existant en matière de gestion de l'eau par bassin versant. Devant les enjeux de partage de la ressource et de planification des usages, nous n'échapperons pas à la nécessité d'une grande loi sur l'eau.

« FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, COMMENT REMÉDIER À L'ÉCHEC DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE RÉCOLTE ? »

Rapport rendu en janvier 2026 (résumé)

En janvier 2026, j'ai été nommé rapporteur, aux côtés des députés Thierry Benoit et David Taupiac, dans le cadre d'une séance de contrôle de la Commission des Affaires économiques consacrée à l'assurance récolte face au changement climatique.

Le rapport que nous avons rendu dresse un constat clair : si la réforme de l'assurance récolte entrée en vigueur en 2023 a permis quelques avancées, elle reste encore largement insuffisante pour répondre efficacement aux conséquences des aléas climatiques. Les objectifs fixés initialement par le législateur sont très loin d'être atteints et de nombreuses filières, notamment l'élevage, l'arboriculture ou le maraîchage, voient même le recours à l'assurance-récolte reculer.

À l'issue de nos travaux, nous avons formulé plusieurs recommandations : mieux accompagner les agriculteurs dans l'appropriation du dispositif, adapter les modalités d'indemnisation aux réalités du terrain, notamment pour les prairies, améliorer le calcul des pertes au regard de la baisse des rendements, et renforcer les mesures de prévention face aux conséquences du changement climatique.

Parce que le dérèglement climatique frappe de plein fouet notre agriculture, il est indispensable que les exploitants puissent bénéficier d'un système d'assurance plus juste et bien plus efficace. C'est le sens de ce travail parlementaire, qui doit désormais se traduire par des évolutions concrètes.

CRÉER UN RÉGIME PUBLIC FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES

Dans la continuité du travail d'évaluation conduit sur notre système de gestion des risques en agriculture, **je travaille actuellement à la rédaction d'une proposition de loi visant à créer un véritable régime public d'assurance, de prévention et de gestion des risques en agriculture.** Alors que les agriculteurs doivent faire face à la multiplication des aléas climatiques, des crises sanitaires et environnementales, il y a plus que jamais besoin de revoir en profondeur les outils publics à leur disposition pour faire face demain aux conséquences du changement climatique.

FILIÈRE ALLAITANTE BOVINE ET OVINE

Audition en Commission le 07/04/26 (extrait)

Le 7 avril, lors de l'audition devant la Commission des Affaires économiques du Président de l'association nationale interprofessionnelle du bétail et de la viande (INTERBEV), j'ai notamment rappelé l'enjeu déterminant du maintien d'un nombre suffisant d'exploitations sur l'ensemble du territoire et demandé quels engagements l'interprofession pouvait prendre pour empêcher les acteurs de la restauration hors-domicile et de la grande distribution d'acheter les volumes supplémentaires de viandes d'importation ouverts par les accords de libre-échange.

FILIÈRE LAITIÈRE

Intervention en commission du 14/04/26 (extrait)

Le 14 avril, en Commission des Affaires économiques, nous avons auditionné le Président du Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière (CNIEL). L'occasion pour moi de l'interpeller sur différentes questions qui m'ont été remontées du terrain comme la baisse du prix du lait, l'augmentation des coûts de production, les engagements des industriels et de la grande distribution vis à vis des producteurs, les méthodes brutales de certains collecteurs comme Lactalis, les difficultés au sein du CRIEL Massif Central au sujet de la valorisation de la matière utile du lait et de la défense de l'origine France ou encore la valorisation des AOP fromagères particulièrement importantes dans le Puy-de-Dôme.

GRÊLE ET RISQUES CLIMATIQUES : MIEUX PROTÉGER LES SINISTRÉS

Les violents orages de grêle qui ont durement touché notre territoire à l'été 2025, puis à nouveau en ce début d'été 2026, ont profondément marqué de nombreuses familles, entreprises et exploitations agricoles. Suite aux nombreuses sollicitations que j'ai reçues et à la réunion publique que j'ai organisée le 13 juin 2025 à Tours-sur-Meymont, j'ai multiplié les interventions auprès des compagnies d'assurance, de la CAPEB, de la Fédération du bâtiment et de la Chambre de métiers, tout en relayant les inquiétudes des sinistrés auprès du Gouvernement. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de ces interventions.



MESURES EXCEPTIONNELLES POUR RÉPONDRE AUX VICTIMES DES VIOLENTS ORAGES DE GRÊLE

Question écrite posée le 17/06/25 (extrait)

Pour les particuliers couverts par la garantie dite événements climatiques, les dégâts matériels seront pris en compte. Pour les autres, la situation sera beaucoup plus complexe. Les professionnels couverts par la garantie de perte d'exploitation pourront faire également valoir leur préjudice. Outre le préjudice causé, les particuliers et les professionnels sont confrontés à des délais de réparation qui ne cessent de s'accroître.

J'ai demandé au Gouvernement d'imposer des mesures exceptionnelles aux assureurs pour garantir une prise en charge à la hauteur des dégâts subis et au-delà des garanties contractuelles existantes pour les relogements dans la durée des foyers impactés. Je lui ai également demandé s'il compte assurer un accompagnement spécifique des indus-

triels et de tous les professionnels victimes de cet épisode à l'intensité exceptionnelle.

Réponse ministérielle du 16/09/25 (extrait) :

Le Gouvernement sera attentif à ce que les assureurs apportent une réponse rapide aux sinistrés touchés par ces événements. Par ailleurs, les frais de relogement et les pertes d'exploitation peuvent être pris en charge par la compagnie d'assurance si l'assuré est couvert, dans les conditions prévues dans le contrat correspondant. S'agissant du secteur agricole, le régime de l'assurance récolte a été réformé en 2022 pour faciliter la diffusion de l'assurance « multirisque climatique » auprès des exploitants agricoles, avec un important soutien financier de l'État.

CONSÉQUENCES DES ALÉAS CLIMATIQUES SUR LES CONSTRUCTIONS

Question écrite posée le 24/06/25 (extrait)

Pour faire face à ces événements, les modes de construction doivent être repensés en incitant à l'utilisation de matériaux plus résistants aux nouveaux aléas climatiques. Or, au regard des règles d'urbanisme, les personnes victimes de ces dégâts sur leur toiture sont le plus souvent contraintes de réparer à l'identique. Cet impératif est d'autant plus prégnant lorsque le bien est situé dans un périmètre classé et protégé au titre des monuments historiques.

J'ai demandé au Gouvernement d'instaurer de nouvelles règles en matière d'urbanisme visant à autoriser l'utilisation de

matériaux plus résistants lors des reconstructions liées aux passages de tempêtes ou d'orages violents accompagnés de grosse grêle, tout comme dans la construction neuve. Dans l'attente, je lui ai aussi demandé à ce que les services instructeurs soient incités à faire preuve de plus de souplesse dans l'instruction des dossiers des sinistrés.

Réponse ministérielle du 07/04/26 (extrait) :

En site classé comme en site inscrit, il n'y pas d'inconstructibilité de principe. Les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique peuvent être intégrés dans l'analyse au cas par cas conduite par les services de l'État et les architectes des bâtiments de France, afin de concilier la préservation du patrimoine et la nécessaire résilience des constructions face à l'intensification des aléas climatiques.



LA NÉCESSITÉ DE FAIRE ÉVOLUER LE RÉGIME DE CATASTROPHES NATURELLES

Question écrite posée le 08/07/25 (extrait)

Le réchauffement climatique entraîne une multiplication des orages violents accompagnés de chute de grêle de très gros diamètre et de rafales de vent dévastatrices. Or le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles ne prend pas en charge ces dégâts au motif que ceux causés par la grêle sont assurables et que la force du vent est mal mesurée puisqu'elle est simplement estimée en l'absence d'un maillage territorial suffisant des stations météo.

J'ai demandé au Gouvernement de faire évoluer à nouveau le régime des catastrophes naturelles en incluant les chutes de très grosse grêle et les rafales de vent

tempétueuses au titre du régime de catastrophe naturelle.

Réponse ministérielle du 25/11/25 (extrait) :

Suivant une approche protectrice, le législateur a rendu obligatoire, dans tous les contrats d'assurance aux biens, une garantie dénommée « tempête, grêle, neige ». Ce mécanisme permet une indemnisation rapide et efficace pour les assurés, avec un montant de franchise moins élevé en général. Dans ces conditions, une évolution du régime de catastrophe naturelle incluant les chutes de très grosse grêle et les rafales de vent tempétueuses n'apparaît pas opportune au regard de la protection des assurés face à ces types de dommages.

**ABSENCE D'AIDE SPÉCIFIQUE
À LA RECONSTRUCTION DES TOITURES
EN FIBROCIMENT**

Question écrite posée le 29/07/25 (extrait)

Au lendemain des deux épisodes importants de grêle de juin 2025, l'état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnu, ce qui empêche les victimes de bénéficier de la prise en charge du sinistre au titre de cette garantie. C'est notamment le cas pour les toitures en fibrociment, ce matériau étant très sensible aux impacts de très gros grêlons. De plus, le fibrociment étant souvent composé d'amiante, les propriétaires se retrouvent face à des difficultés de prise en charge par les assureurs et doivent avancer des sommes conséquentes.

J'ai demandé au Gouvernement que soient créées de nouvelles aides d'urgence afin de venir répondre aux besoins des personnes sinistrées et amener une réparation durable des toitures en fibrociment concernées.

Réponse ministérielle du 03/02/26 (extrait) :

Des aides de l'ANAH peuvent être attribuées pour le désamiantage. Les travaux de désamiantage dans des logements de plus de deux ans peuvent bénéficier d'une TVA réduite, et certains propriétaires bailleurs peuvent déduire ces frais de leurs revenus fonciers. La création d'une aide d'urgence nationale à l'attention des particuliers pour la réparation des toitures en fibrociment amianté n'est donc pas envisagée.

HANDICAP ET SOLIDARITÉ : CONTINUER À AGIR POUR LE RESPECT DES DROITS

L'égalité des droits, l'autonomie et la dignité des personnes en situation de handicap, comme le soutien aux familles et aux retraités modestes, doivent se traduire par des actes concrets. Je suis intervenu à plusieurs reprises en faveur des plus fragiles ou pour défendre les revendications des AESH. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de ces interventions.

BILAN DE LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005

Question écrite posée le 26/05/26 (extrait)

Malgré des avancées, de nombreux rapports et études publiés pour les 20 ans de la loi du 11 février 2005 soulignent que **des discriminations persistantes et de nombreux obstacles se dressent encore pour que les personnes en situation de handicap aient toute leur place dans la société**. La Défenseure des droits relève ainsi une accessibilité toujours partielle dans les transports, les lieux de travail et dans le domaine numérique ; des aides à l'autonomie insuffisantes et inégales ; des obstacles persistants à la scolarisation des enfants handicapés et une insertion professionnelle semée d'embûches, avec des manquements de l'employeur à ses obligations d'aménagement. Les différents rapports pointent également **le manque évident de moyens budgétaires et de personnel dans l'éducation nationale, les MDPH, les communes et pour l'adaptation des logements**.

J'ai donc demandé au Gouvernement quelles mesures il compte prendre pour améliorer l'application de la loi de 2005 en faveur des personnes handicapées.

REVENDEICATIONS DES ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Question écrite posée le 16/06/26 (extrait)

Aujourd'hui, les AESH constituent le deuxième métier de l'Éducation nationale en nombre d'agents, mais aussi le plus précaire. Pourtant, les besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap ne cessent de croître. À la rentrée 2025, **plus de 45 000 élèves bénéficiaient d'une notification d'accompagnement étaient ainsi privés d'AESH faute de personnels disponibles**. Si des avancées ont été obtenues en 2023 celles-ci demeurent largement

insuffisantes pour répondre aux difficultés de la profession. Dans ce contexte, les déclarations du ministre de l'Éducation nationale évoquant une fonctionnarisation limitée à seulement 10 à 20 % des AESH, suscitent une vive inquiétude parmi les personnels.

Aussi, j'ai demandé au Gouvernement de répondre aux revendications portées par l'intersyndicale des AESH, notamment par la création immédiate d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, la garantie d'un temps complet, une revalorisation salariale significative, la reconnaissance des qualifications et des compétences professionnelles.

SOLIDARITÉ

Dans le cadre de sa « niche » parlementaire, le 11 juin dernier, **mon groupe a fait adopter une proposition de loi visant à supprimer l'obligation de remboursement sur succession de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées, l'ASPA (ex-minimum vieillesse)**. C'est une victoire pour les 300 000 retraités modestes qui se sont serré la ceinture toute leur vie pour transmettre le fruit de leur travail à leurs enfants et qui renoncent aujourd'hui à solliciter cette aide, de peur qu'elle ne devienne demain une dette pour leurs proches.

Un an plus tôt, lors de notre précédente « niche » parlementaire, le 5 juin 2025, **nous avons également fait adopter, à une large majorité, une proposition de loi instaurant le versement des allocations familiales dès le premier enfant**. Une mesure simple, fondée sur le principe que chaque enfant mérite le même accompagnement, quelle que soit sa place dans la famille. C'est aussi **une avancée importante pour les familles monoparentales, le plus souvent des femmes seules élevant leur enfant**, de plus en plus nombreuses et souvent confrontées à une grande précarité.

ASSOCIATIONS : SOUTENIR CE PILIER DE LA VIE LOCALE

Dans nos territoires, les associations sont une force essentielle. Au fil de mes rencontres avec les responsables associatifs de la circonscription, un même constat revient pourtant : les difficultés financières s'aggravent et fragilisent leur action. J'ai tenu à relayer ces préoccupations auprès du Gouvernement afin que les associations disposent de moyens à la hauteur de leur rôle indispensable. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de ces interventions.

RENFORCEMENT DU FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

Question écrite posée le 07/10/25 (extrait)

Aussi essentielles soient-elles, les associations sont aujourd'hui en danger. Les coupes budgétaires de 2025 ont déjà provoqué un séisme en matière d'emplois. Celles annoncées pour 2026 menaceraient directement la survie des associations les plus fragiles tandis que 186 000 emplois sont concernés. En 2024, le CESE a lancé l'alerte sur l'urgence à agir pour pérenniser les associations et leurs moyens d'action. Pour y parvenir, 20 préconisations ont été identifiées comme prioritaires par les associations.

Aussi, j'ai demandé au Gouvernement sa position sur ces préconisations et, plus largement, comment il compte répondre au cri d'alarme du secteur associatif et agir pour protéger les associations.

RÉDUCTION DU NOMBRE DES MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE

Question écrite posée le 02/12/25 (extrait)

Le Gouvernement a annoncé une réduction du nombre des missions de service civique en milieu associatif à partir de la rentrée 2025. Cette réduction intervient dans un contexte de hausse du chômage des jeunes et de fragilisation du monde associatif. **J'ai donc demandé au Gouvernement de maintenir les crédits du service civique pour garantir la pérennité de ce dispositif essentiel pour la jeunesse, les structures associatives locales et la vitalité des territoires.**

Réponse ministérielle du 10/02/26 (extrait) :

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoyait dans sa version initiale une enveloppe

de 465 M€ permettant la réalisation de 110 000 missions. Dans le texte sur lequel le Gouvernement a engagé sa responsabilité, une enveloppe supplémentaire de 30 M€ a été affectée au service civique. Ces moyens s'ajoutent à un premier abondement de 15 M€ fait fin 2025. Ces moyens permettent de revenir à l'objectif de 135 000 missions en 2026 et de permettre à 10 % d'une classe d'âge de faire une mission de service civique.

REVALORISATION DU FONJEP

Question écrite posée le 30/12/25 (extrait)

Dans un contexte de fortes tensions budgétaires pour le secteur associatif, le rôle du FONJEP s'avère particulièrement crucial pour accompagner les associations employeuses. Or le montant de la subvention FONJEP n'a pas été revalorisé depuis 2011.

Aussi, j'ai demandé au Gouvernement de procéder à une revalorisation du montant de la subvention FONJEP afin de compenser, au moins partiellement, la fin du « FONJEP Jeunes » et de garantir la capacité du dispositif à remplir ses objectifs de soutien durable à l'emploi associatif.

Réponse ministérielle du 10/02/26 (extrait) :

Le dispositif « FONJEP Jeunes » n'avait pas vocation à être pérennisé. Au-delà de ce dispositif ponctuel spécifique, et plutôt que d'augmenter le montant des postes FONJEP, le Gouvernement a fait le choix de renforcer les moyens du fonds de développement de la vie associative (FDVA) à compter de 2024. L'augmentation du FDVA permet de toucher davantage d'associations.

« Porter la voix du monde rural »

France 3 Auvergne, 18 avril 2025

« S'il a retenu une chose de ces années passées avec André Chassaigne, c'est l'importance de la proximité avec les citoyens de sa circonscription. »

« Petites retraites agricoles : Julien Brugerolles défend une loi de justice sociale »

L'Auvergne agricole, le 5 juin 2026

« Ce 4 juin 2026, l'Assemblée Nationale a adopté la proposition de loi de Julien Brugerolles pour revaloriser les retraites agricoles, parmi les plus basses de France. »

« Julien Brugerolles, la relève d'André Chassaigne »

L'Humanité, 15 mai 2025

« Même équipe parlementaire, mêmes dossiers, et toujours un focus sur les questions énergétiques, environnementales et agricoles. La ligne est claire : poursuivre le travail initié, et continuer de lutter pour améliorer les conditions de vie dans les campagnes. [...] Ces problématiques font écho au milieu modeste dans lequel Julien Brugerolles a grandi. Petit-fils d'agriculteurs, fils d'une femme de ménage et d'un postier, syndiqué à la CGT, il a très vite été sensibilisé aux luttes sociales. »

« La séance citoyenne »

LCP, 14 janvier 2026

« Pour faire tourner nos services publics, nos hôpitaux, nos écoles, et ne pas compromettre l'avenir de notre pays, il faut aller chercher l'argent là où il est. »

« Mon obsession, c'est d'être utile »

La Montagne, 16 mai 2026

« Beaucoup de gens demandent pourquoi il n'y a parfois que 50 ou 60 députés dans l'hémicycle. Mais les commissions siègent souvent en même temps que les séances publiques. Il y a aussi les missions d'information, les déplacements de terrain. Il y a tout un travail qui ne se voit pas. »

« Après un an de mandat, le député Julien Brugerolles se confie »

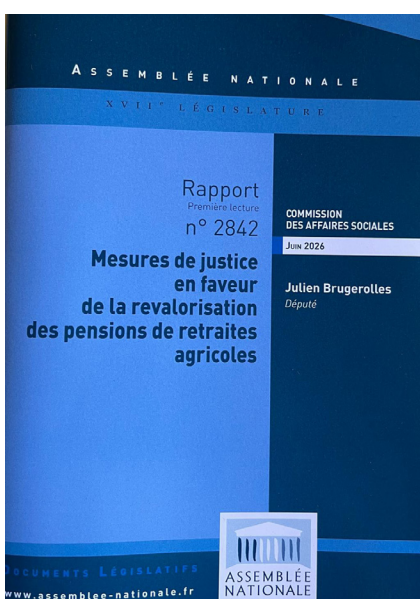
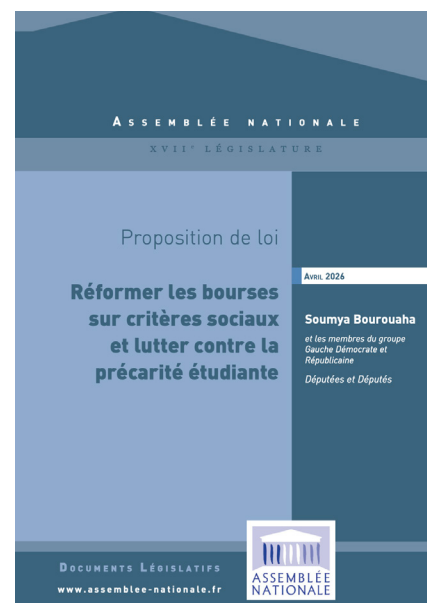
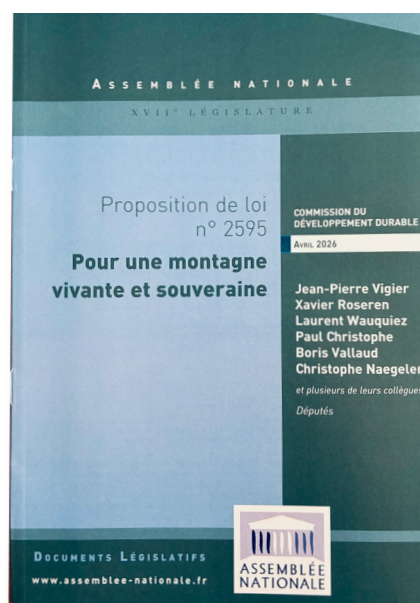
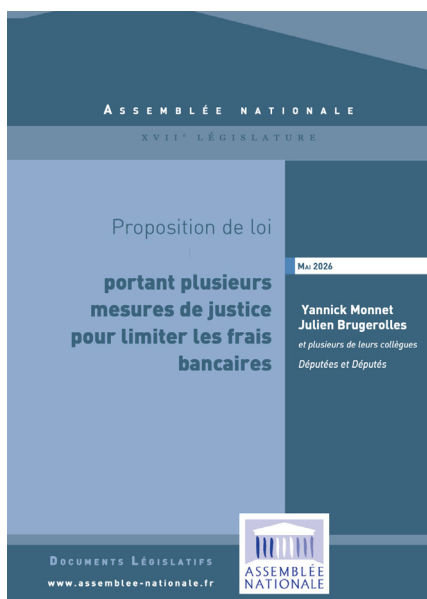
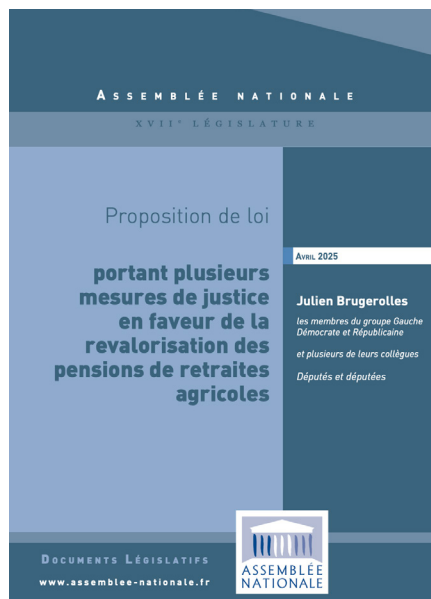
Le Semeur Hebdo, 15 mai 2026

« Depuis deux mois et demi que le conflit a éclaté en Iran, j'ai dénoncé régulièrement l'inaction du Gouvernement par rapport à la flambée des prix du carburant. Celui-ci refuse de plafonner et d'encadrer les prix pour faire cesser des pratiques spéculatives, comme on l'a vu avec Total qui a réalisé un milliard d'euros de bénéfices sur le seul mois de mars par rapport à l'achat de pétrole. Avec mon groupe politique, nous disons donc qu'il faut à la fois des mesures immédiates et des mesures de long terme. »

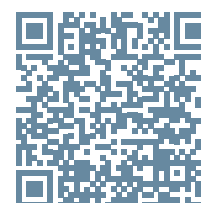


PROPOSITIONS DE LOI DÉPOSÉES OU COSIGNÉES EN 2025 ET 2026

PROPOSITIONS DE LOI



Retrouvez l'ensemble des propositions de loi que j'ai déposées ou cosignées en scannant le QR code >





UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS

Julien BRUGEROLLES ■ julien.brugerolles@assemblee-nationale.fr
Député du Puy-de-Dôme

André CHASSAIGNE ■ chassaigne.a@wanadoo.fr
Député honoraire

Corinne OULD'AMEUR ■ corinne.ouldameur.jb@clb-an.fr
Suivi des dossiers sur l'arrondissement d'Ambert
Organisation des visites à l'Assemblée
Agenda du député

Agnès CLUZY ■ agnes.cluzy@clb-an.fr
Suivi des dossiers de la circonscription
Gestion de la communication

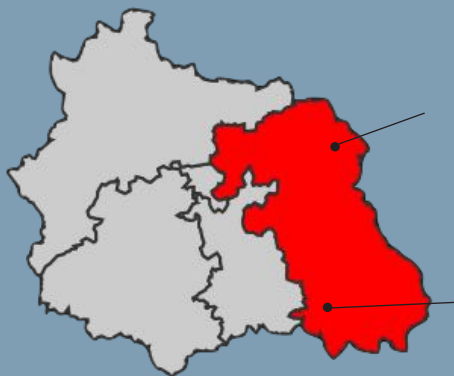
Laurent COURTIAL ■ laurent.courtial@clb-an.fr
Suivi des dossiers individuels et de la circonscription
Gestion des rdv à la permanence de Thiers

Benoît PIDOU ■ benoit.pidou.jb@clb-an.fr
Suivi des dossiers individuels

LES PERMANENCES PARLEMENTAIRES

📅 3^{ème} jeudi de chaque mois
📍 en mairie annexe d'Ambert,
🕒 de 10h à 12h, sans rendez-vous.

📅 4^{ème} jeudi de chaque mois
📍 en mairie de Pont-du-Château,
🕒 de 10h à 12h, sans rendez-vous.



3, route des Trois Ponts
63300 THIERS
Tél : 04.73.51.16.93
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30

4, place Jean-Antoine Pourtier
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE
Tél : 04.73.95.74.90
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30

Nous rejoindre !

Email : julien.brugerolles@assemblee-nationale.fr
Site : julienbrugerolles.com

Nous suivre !

